

Portrait social

Caf du Doubs



Cafdata



44 %
PERSONNES
COUVERTES

101 200
ALLOCATAIRES

Dans le Doubs, **239 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf**, soit **44 % de la population totale**. Dans les communautés de communes du département, le taux de couverture varie de 27 % pour la Communauté de Communes du Val de Morteau à 49 % pour la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole.

Les zones urbaines ont une part de la population couverte par la Caf supérieure à la moyenne départementale. A l'inverse, les territoires proches de la frontière, qui jouissent d'une situation économique favorable du fait de la proximité avec la Suisse, se caractérisent par un taux de couverture de la population plus faible.

La **part des allocataires isolés est plus importante** dans le Doubs (48 %) qu'au niveau national (46 %).

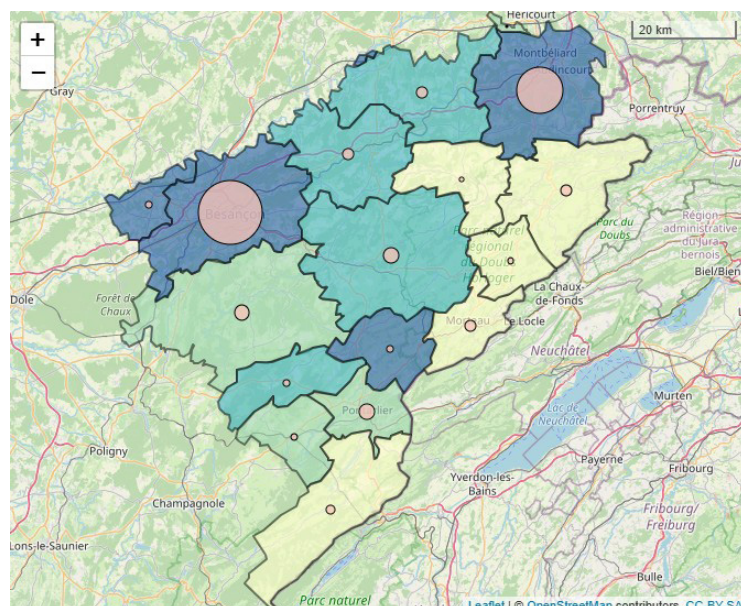
Le département du Doubs se caractérise par **une proportion moins importante de familles monoparentales (14% dans le Doubs, 16 % au niveau national)**.

7 300 étudiants bénéficient d'une aide, soit 7 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

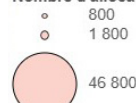
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles à réduire les inégalités de revenu. **Pour 13 % des allocataires du Doubs, les ressources financières sont composées uniquement de prestations légales** (15 % au niveau national).

31 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de « bas revenus » avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 32 350 enfants.**

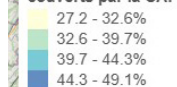
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la CAF



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Doubs



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



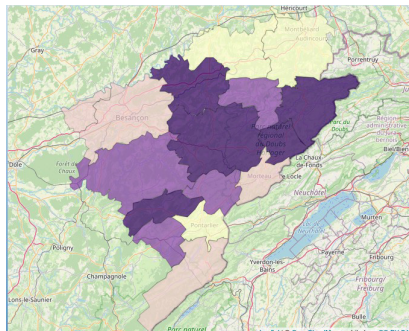
Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

Taux de couverture
0 - 61.5%
61.5 - 70.8%
70.8 - 78.5%
78.5 - 89.4%

Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN © GeoFla 2.0.2022

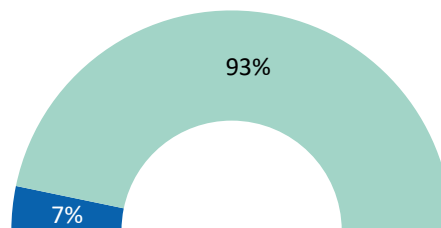
La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements d'équipements, de prestations individuelles versées aux familles et par la prise en charge de cotisations sociales pour l'emploi des assistants maternels.

La petite enfance est un enjeu majeur pour la Caf qui ambitionne de proposer une solution d'accueil aux 16 600 enfants de moins de 3 ans du département.

En 2022, **11 200 places sont disponibles pour les familles.**

Le Doubs, avec **67 places offertes pour 100 enfants**, a une capacité d'accueil supérieure au national (60 places offertes pour 100 enfants).

Enfants couverts par la prestation



■ PREPARE ■ SANS PREPARE

Source : Caf 2024

Prépondérante dans le département, l'offre des assistants maternels couvre 64 % des places (52 % au niveau national).

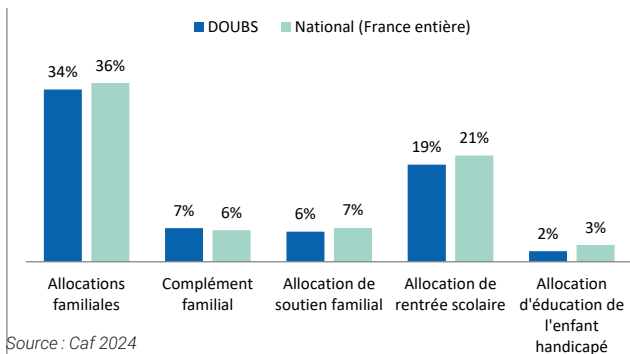
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) : **900 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans.**



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

34 % des allocataires bénéficient des **allocations familiales** versées à partir du deuxième enfant, et 7 % obtiennent un complément familial.

19 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la **rentrée scolaire** pour les enfants.

6 % perçoivent l'allocation destinée à **élever un enfant privé de l'un ou de ses deux parents.**

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

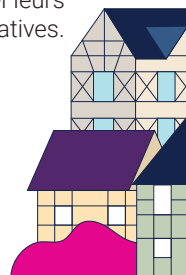
2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un **enfant handicapé.**

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et d'être accompagnés dans leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

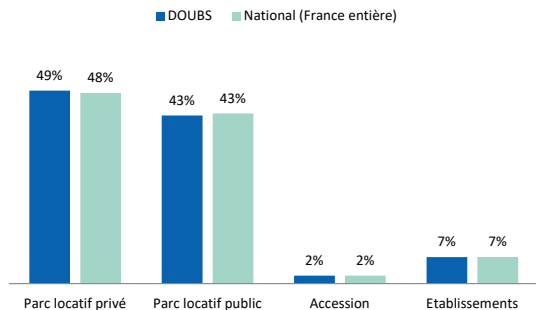




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **44 500 foyers du Doubs reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente une population de 83 000 personnes, soit **15 % de la population totale** du département.

Les taux de bénéficiaires des aides au logement dans le Doubs, sont proches des taux nationaux quel que soit le type de parc.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Doubs	National
parc Locatif Privé	224 €	238 €
parc Locatif Public	217 €	220 €
Accédants	170 €	183 €
Établissement	201 €	218 €

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le Doubs par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -3 € à -17 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différente.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement :

- Du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** à **12 200 foyers** sur le Doubs.
- À **32 000 allocataires du Doubs de la Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Cela représente 31 % des foyers allocataires du territoire (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 2 700 foyers.

- De l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** à **10 200 bénéficiaires**. 56 % d'entre eux perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

12 200
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

21 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

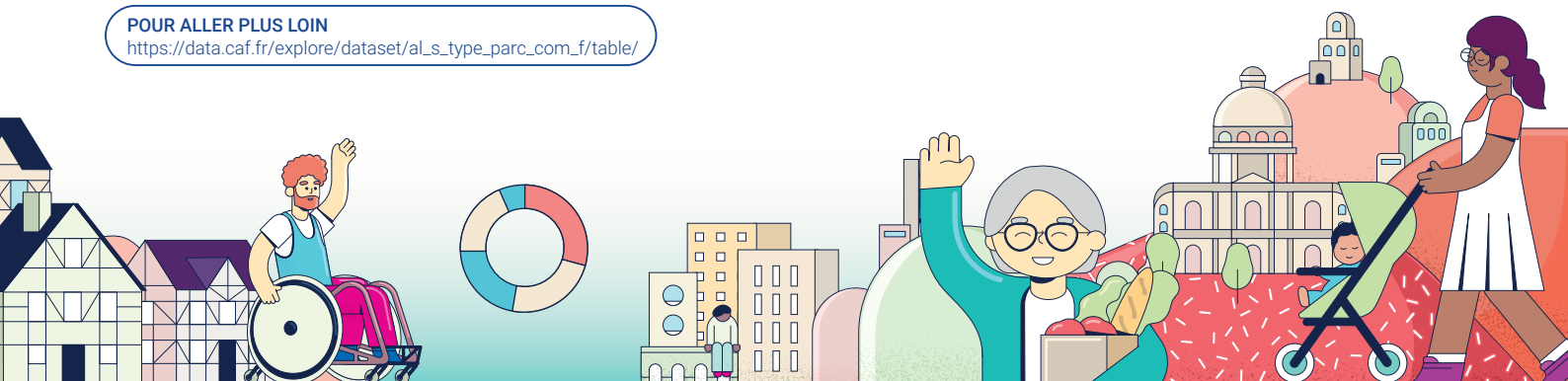
57 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



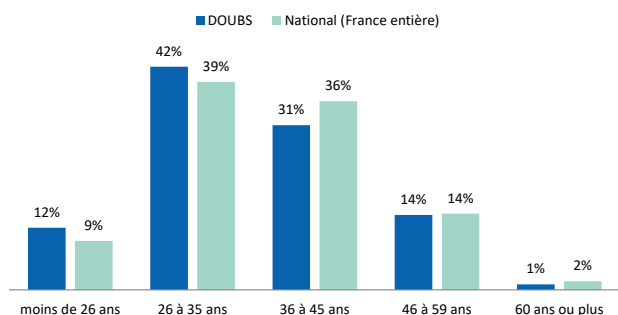
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

291 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Doubs, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été 35 085 sur la France entière. **73 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain** (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 255 284 €, soit **un montant moyen par bénéficiaire de 877 €** (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander l'aide à nouveau. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé, plus le montant de l'AVVC est minoré.

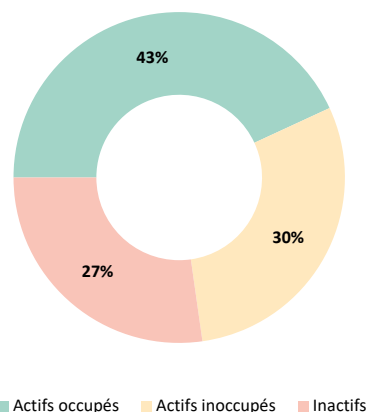
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **12 % des bénéficiaires du département du Doubs ont moins de 25 ans** et **42 % ont entre 26 et 35 ans**.
- **29 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant**, équivalent au taux national. La part des familles avec un enfant (29 %) est plus importante dans le Doubs qu'au niveau national (26 %) et inversement pour les familles de deux enfants et plus (41 % contre 44 %).
- **27 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans** (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

43 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est moins que l'observation France entière (45 %).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Doubs	43 %	31 %	60 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **43 %** perçoivent le **RSA ou l'AAH**, une proportion plus forte qu'au niveau national (37 %).
- **31 %** sont des bénéficiaires de la **Prime d'activité** (35 % au niveau national).
- **60 %** vivent sous le seuil de « **bas revenus** » (57 % au niveau national).